

La problématique de la démocratie en Afrique noire

« La Baule, et puis après ? »

Les mutations de l'Union soviétique et de l'Europe de l'Est, les émeutes, les manifestations et les grèves survenues dans un certain nombre de pays d'Afrique francophone, les déclarations contradictoires de MM. François Mitterrand, Jacques Pelletier et Michel Rocard, d'une part, et de M. Jacques Chirac, de l'autre, durant l'année dernière, ont rappelé la nécessité, pour la France, de se donner une « doctrine » sur la démocratisation des systèmes politiques subsahariens. En réalité, cette prise de conscience est tardive. La crise des régimes de parti unique, la montée de la revendication démocratique libérale dans les nouvelles générations de cadres africains étaient sensibles dès la fin des années soixante. Mais l'échec de la tentative d'*aggiornamento*, engagée, de manière assez maladroite, par M. Jean-Pierre Cot en 1981-1982, a discrédité pendant de précieuses années le principe même d'un renouvellement de la diplomatie française dans ce domaine et a laissé s'agrandir le fossé entre celle-ci et les exigences de l'heure. Aussi la France se trouve-t-elle contrainte de rattraper le temps perdu dans les pires des conditions : sous la pression des événements. Elle n'a pourtant guère le choix. Compte tenu de l'évolution de l'Amérique latine, de l'Asie, du Maghreb, du bloc soviétique et de la République sud-africaine, l'Afrique subsaharienne ne partage le triste privilège d'un grave déficit démocratique qu'avec un nombre restreint de pays (le plus important d'entre eux étant naturellement la Chine populaire) et se trouve à cet égard de plus en plus isolée sur la scène internationale. La position de la France, puissance tutélaire de la région, en est d'autant plus embarrassante que les États-Unis

sont parvenus à se départir depuis une dizaine d'années de leur réputation de protecteur des régimes autoritaires les plus contestables en sachant modifier leur politique à l'égard de Haïti, des Philippines, du Chili, notamment, et, plus récemment, du Zaïre et du Liberia. En outre, la polémique déclenchée en France en 1990 par les déclarations de M. Chirac sur l'inadaptation du multipartisme aux réalités africaines est un phénomène assez neuf. Il suggère que l'opinion publique n'est peut-être plus aussi indifférente à cette question que dans le passé, grâce en particulier au mouvement représentant les jeunes immigrés ou d'origine immigrée. La politique africaine de la France dans le domaine des Droits de l'homme peut devenir une ligne de clivage entre la droite et la gauche, par rapport à laquelle le Président de la République et le gouvernement devront tôt ou tard prendre position, sous peine de se voir sévèrement critiqués.

Même si l'on peut être sceptique sur les possibilités réelles d'une démocratisation durable des sociétés politiques subsahariennes, la France se doit de tenir un discours clair en la matière. Or, la problématique de la démocratie en Afrique noire ne peut être comprise qu'en termes historiques, ne serait-ce que parce qu'elle est perçue de la sorte par les Africains eux-même et que sa mise en œuvre effective est conditionnée, au moins en partie, par des antécédents, aussi peu encourageants soient-ils.

Les racines coloniales de l'autoritarisme

Les pratiques autoritaires, l'échec de la greffe de la démocratie libérale en Afrique noire ne renvoient pas à la persistance d'une culture traditionnelle dont la définition est au demeurant impossible, mais bel et bien au moment colonial et à la reproduction de son héritage au lendemain de l'indépendance. Les Africains en ont une conscience aiguë, qui citent volontiers les abus du travail forcé, le style de commandement de l'administration française, ou ses manipulations électorales. Mais les enseignements de l'histoire et de la science politique corroborent d'une certaine manière leur perception.

La corrélation entre le multipartisme et le tribalisme a toujours été beaucoup plus complexe que l'idée que l'on s'en est fait en France. Tendancielle, elle n'a jamais été absolue, ainsi que l'ont montré de nombreuses études de sociologie électorale, par exemple au Nigeria. En réalité, le multipartisme laisse apparaître au grand jour le phénomène majeur de la vie sociale en Afrique noire, que le régime du parti unique connaît aussi mais qu'il dissimule mieux au regard de l'observateur étranger : à savoir le déchaînement des luttes factionnelles, qui « parasitent » non seulement les institutions

politiques mais aussi les administrations publiques, les syndicats, les chefferies dites traditionnelles, les entreprises et jusqu'aux Églises chrétiennes ou aux confréries islamiques. Or, les différentes ethnies — pour autant que ce terme veuille dire quelque chose, comme nous allons le voir — se partagent systématiquement entre plusieurs entrepreneurs politiques rivaux. Il n'y a jamais adéquation parfaite entre appartenance ethnique et adhésion politique. De ce point de vue, les interprétations « tribalistes » du politique en Afrique noire, qui se parent volontiers des vertus de l'expertise et de l'érudition, sont dangereusement simplistes, ne serait-ce que parce qu'elles laissent dans l'ombre des clivages historiques ou sociaux plus fins mais autrement plus significatifs.

Même lorsqu'elle est repérable, la corrélation entre conscience ethnique et adhésion politique ne s'inscrit pas dans la continuité d'une « tradition africaine » définie de manière atemporelle, mais dans celle du moment colonial. Historiens et anthropologues ont en effet démontré ces dernières années que l'Afrique précoloniale n'était pas constituée en ethnies closes sur elles-mêmes mais en chaînes de sociétés pluriethniques et en étroite interdépendance. La cristallisation de la plupart des identités ethniques contemporaines était très récente et indissociable de la construction d'un champ étatique élargi par le colonisateur : celui de l'État-nation. En d'autres termes, l'ethnicité n'est pas la contraire de l'État moderne mais fait système avec lui ; elle n'est pas forcément contradictoire avec l'intégration nationale mais est un mode d'accès à ses bénéfiques matériels ; elle n'équivaut pas à la persistance de la tradition mais au partage des ressources de la modernité.

Il faut d'ailleurs souligner que ces conclusions des historiens et des anthropologues africanistes rejoignent celles auxquelles sont parvenus dans le même temps leurs collègues spécialistes de l'Inde (à propos des identités religieuses) et de l'URSS (à propos des nationalités). Les identités dites primordiales sont de fabrication récente et appartiennent à la modernité de ces différents États ; il est assez vain d'envisager un projet politique reposant sur leur éradication volontariste, plutôt que sur leur régulation institutionnelle, par exemple par le biais du multipartisme.

La thématique du chef, qui constitue un dispositif majeur de l'autoritarisme postcolonial, sur le mode présidentialiste, est elle aussi, pour l'essentiel, d'origine coloniale. Dans de nombreux cas, la chefferie dite « traditionnelle » a été construite de toutes pièces par le colonisateur, notamment dans le contexte des sociétés lignagères acéphales. De plus, sous le régime colonial, la chefferie s'est illustrée par ses abus, soit parce que, de tradition récente, elle ne disposait pas des institutions délibératives qui auraient pu en limiter les excès, soit parce que le soutien de l'administration a permis à ses détenteurs de s'autonomiser par rapport aux conseils de

notables qui les assistaient et les contrôlaient. Enfin, la plupart des oripeaux et des symboliques de la chefferie — quelle qu'ait été son ancienneté réelle — sont des « traditions inventées » lors de la colonisation, par exemple à partir du répertoire monarchique victorien en Afrique anglophone ou de la problématique pastorale du « peuple troupeau », du « peuple enfant » dans les pays de mission catholique.

En dernier lieu, la thématique du « développement » et de sa mise en oeuvre autoritaire par une bureaucratie qui prétend au monopole de la modernité est elle aussi indissociable de cette problématique pastorale du pouvoir. Elle est l'héritière directe du projet autoritaire de la « mise en valeur coloniale » et du style de commandement de l'administration européenne de l'époque. Les techniques coercitives de celle-ci ont d'ailleurs été largement maintenues (discours intimidateur, travail obligatoire sous l'appellation pompeuse de « l'investissement humain », détention arbitraire, châtements corporels).

L'idée neuve de la démocratie

Néanmoins, de ce rapport organique entre moment colonial et autoritarisme postcolonial, on ne peut déduire ni une caractérisation « démocratique » des sociétés précoloniales, ni une définition « précoloniale » de la démocratie africaine contemporaine. De nombreux théoriciens du parti unique (et non des moindres : Nyerere, Kenyatta, Senghor) s'y sont pourtant essayés en prétendant reconstituer au sein d'institutions politiques monolithiques la pratique supposée « traditionnelle » de la « palabre » et en justifiant de la sorte la suppression du multipartisme.

Historiens et anthropologues sont parvenus à des conclusions très différentes. La plupart des sociétés africaines anciennes étaient effectivement des sociétés de délibération mais cette délibération s'effectuait de façon exclusive, dans un contexte de forte hiérarchisation des statuts où seules certaines catégories sociales (notamment les hommes les plus âgés) avaient accès à la parole et à la décision. Ce caractère délibératif des sociétés africaines n'empêchait nullement que le pouvoir fût souvent conquis et exercé par des groupes ou des individus étrangers, grâce au recours à la violence ou au monde de l'invisible (magie, sorcellerie, divination, etc.). En fait, l'époque coloniale et la période postcoloniale ont surtout tendu à remettre en cause deux caractéristiques des sociétés anciennes qui n'étaient pas à proprement parler « démocratiques » mais qui limitaient *de facto* l'emprise du pouvoir et ce que l'on pourrait nommer sa capacité de nuisance.

D'une part, ces sociétés africaines anciennes connaissaient fré-

quement une différenciation institutionnelle poussée, soit sous la forme d'une pluralité d'instances représentatives et délibératives, soit sous la forme d'une coexistence de deux types de hiérarchie au sein d'une même formation politique (par exemple, maître de la guerre et maître de la pluie, ou seigneurs du ciel et seigneurs de la terre, pouvant notamment correspondre au clivage entre élite allogène conquérante et élite autochtone conquise). De ce point de vue, les sociétés anciennes étaient organisées de manière pluraliste (ou tout au moins plurale) et pouvaient être pourvues de directions politiques bicéphales ; l'adage selon lequel « il ne peut y avoir deux crocodiles mâles dans un même marigot », repris *ad nauseam* par les idéologues des régimes de parti unique et par leurs thuriféraires occidentaux, est un bel exemple de « tradition inventée ».

D'autre part, dans un contexte de faible pression démographique, de grande disponibilité des terres arables et de légèreté des techniques agraires, la fuite (i.e. l'*exit option*) constituait une réponse possible et praticable aux exactions du pouvoir ; de pair avec la sorcellerie, elle contribuait à ce qu'un anthropologue français a heureusement nommé le « métabolisme de la prédation ». L'important, à cet égard, est de bien saisir combien l'Afrique noire — à l'exception éthiopienne près — s'est ainsi distinguée de la « grande tradition étatique » de l'Europe et de l'Asie en évitant toute forme extrême de centralisation politique et de surexploitation économique. Envisagée sous cet angle, la question démocratique se pose en effet de manière peut-être spécifique au sud du Sahara, car elle relève d'une trajectoire historique très particulière dans la longue durée. Néanmoins, cette singularité ne doit pas être exagérée dans la mesure où la colonisation du sous-continent et son intégration, au moins partielle, à l'économie-monde occidentale en ont profondément modifié les termes : la systématisation du principe monétaire, le passage à l'État-nation, l'introduction de la technologie occidentale ont élargi le spectre de la polarisation sociale et donné aux groupes dominants des moyens inédits de parvenir à leurs fins, notamment en leur ouvrant les portes de l'appropriation foncière et de l'investissement à l'étranger.

En raison de cette mutation qualitative, toute assimilation de la question démocratique contemporaine à la problématique des sociétés africaines anciennes relève de la naïveté ou de la manipulation idéologique. Le champ du pouvoir, sa dimension démographique, ses enjeux ne sont pas les mêmes et impliquent des régulations autres. Plus fondamentalement, les Africains ne sont pas enfermés dans un tête-à-tête avec leur passé, n'en déplaise aux tenants de l'« authenticité » à la zaïroise. Pour la politique comme pour la musique ou la religion, ils procèdent par hybridation entre des répertoires culturels autochtones et des répertoires importés de l'Occident.

Invention démocratique et précédents historiques

L'éventuelle spécificité africaine eu égard à la question démocratique ne tient qu'à ce parcours historique et ne doit en aucun cas être exagérée. A l'instar des Arabes, les Africains insistent volontiers sur le caractère artificiel de leurs États respectifs, en arguant par exemple du découpage arbitraire de leurs frontières et de l'usage de la force par le colonisateur pour les imposer. Cependant, cette caractéristique — outre qu'elle n'en est pas vraiment une : aucune frontière européenne n'est « naturelle » et la continuité, de l'État précolonial à l'État postcolonial, est souvent indéniable, en particulier au Maghreb mais aussi dans quelques cas africains — s'est trouvée largement annulée par l'intervention de deux processus : d'une part, les groupes sociaux autochtones ont investi les nouvelles institutions pour les soumettre à leurs propres stratégies (telle est, en Afrique, la signification du « tribalisme ») ; de l'autre, ils se sont appropriés les nouvelles représentations du politique en les mixant — au sens cinématographique du mot — avec leurs propres répertoires culturels (et de ce point de vue, l'idéal démocratique ne peut plus être tenu pour étranger au sous-continent, pas plus en tout cas que la foi chrétienne, l'art romanesque, la pratique des instruments à vent ou le port du costume-cravate). Il est d'ailleurs révélateur que le cadre de l'État-nation, si souvent décrié comme « artificiel », ait été en définitive si rarement remis en cause : les tentatives de sécession ont été très rares, même en cas de guerre civile (Tchad, Ouganda, Angola, Mozambique, Soudan) et elles ont échoué (Katanga, Biafra). Le postulat de l'extranéité de l'État s'apparente plutôt à la rhétorique dépendantiste de la diplomatie du chantage dont les Africains sont passés maîtres : il leur permet de maximiser leurs demandes à l'Occident en minimisant leurs responsabilités. Mais il ne résiste pas à l'examen des faits : l'État postcolonial est doté d'une historicité propre, et la problématique de la démocratie au sud du Sahara doit être comprise à la lumière de celle-ci.

Autrement dit, cette question de la démocratie ne doit plus être posée, au sujet de l'Afrique noire, dans les termes du culturalisme statique que l'on jugerait intolérable à propos d'autres pays. La pertinence de la mobilisation démocratique en Europe de l'Est, en Argentine ou au Brésil n'a jamais été mise en doute sous prétexte que les Polonais sont « antisémites », les Argentins « machos » et les Brésiliens « indolents ». C'est pourtant ce que l'on fait quotidiennement au sujet de l'Afrique subsaharienne en faisant implicitement rimer multipartisme et cannibalisme. Il n'échappe naturellement pas à nos partenaires africains que cet imaginaire politique, tributaire de la pensée coloniale et de notre lecture de *Tintin au Congo*, est empreint de ce qu'il faut nommer un solide racisme,

aussi débonnaire soit-il. Le retard pris dans le nécessaire renouvellement de notre discours diplomatique est tel que l'on hésite à parler d'urgence. Mais tout délai supplémentaire accroît les risques de voir la France prise aux rêts d'une position intenable et augmente la rancœur réelle des opinions publiques subsahariennes. Encore faut-il bien prendre la mesure des résistances qui continueront de s'opposer à cet *aggiornamento* et qui seront africaines autant que françaises. Là aussi, le raisonnement analogique devrait aider à les bousculer, aussi haut placées soient-elles : avons-nous pris pour argent comptant les objections de Brejnev, Pinochet ou Deng Xiao Ping et avons-nous disqualifié en leur nom l'action des démocrates qui s'opposaient à eux ?

Pour autant, il ne convient pas de s'enfermer dans le piège de l'ingérence ou dans la fausse querelle de la définition ethnocentrique de la démocratie. Il serait déjà important et neuf que la France énonce un principe : la capacité et le droit des Africains à inventer la démocratie, au même titre que les autres peuples du monde. La comparaison avec l'Inde pourrait être utile : nul ne doute qu'il s'agit d'une démocratie en dépit des violations des Droits de l'homme qui s'y commettent et des dangers qui pèsent sur son avenir, et nul ne doute que cette démocratie consiste en une dérivation créative de la souche britannique, le modèle de Westminster. De la même manière, les régimes africains issus de la souche institutionnelle de la V^e République française auraient pu connaître (et pourraient encore connaître) un processus d'hybridation et de réinvention sur un mode autre qu'autoritaire.

En tout état de cause, ce travail d'hybridation démocratique se poursuivrait, ou se poursuivra, dans la continuité de précédents historiques, dont il faut bien voir qu'ils ne sont pas entièrement encourageants et qu'ils peuvent à ce titre contraindre de telles expériences, ou en entacher la crédibilité. Dans une conférence prononcée à l'Institut du monde arabe, le 10 janvier 1990, Ghassan Salamé, directeur de recherche au CNRS, voyait deux antécédents à une éventuelle démocratisation des sociétés politiques arabo-musulmanes : ceux des années 1870-1918 et des années 1920-1958. Dans le même esprit, on pourrait distinguer un précédent et demi en ce qui concerne la problématique de la démocratie en Afrique noire. Dans sa dernière phase, la colonisation a connu une libéralisation politique indéniable qui s'est traduite par l'introduction au sud du Sahara d'institutions représentatives modernes, de partis politiques multiples, d'une pluralité d'organisations syndicales, d'une presse libre, d'une législation afférente, mais qui s'est aussi distinguée par l'ampleur des manipulations administratives destinées à contenir et à orienter ces transformations. Une fois refermée cette parenthèse libérale au lendemain des indépendances, par construction de régimes présidentiels de parti unique, différentes procédures de « décom-

pression autoritaire » ont emprunté à la thématique de la démocratie libérale — en recourant notamment à l'exercice concurrentiel du suffrage universel — pour assurer la régulation de la classe politique à l'avantage du chef de l'État, en lui garantissant une autonomisation optimale par rapport à celle-ci et en l'installant dans une position d'arbitre suprême. Dans certains pays (Tanzanie, Kenya jusqu'en 1982), ces dispositifs ont été prévus d'emblée ; dans d'autres, ils ont été introduits ultérieurement pour pallier les inconvénients d'une trop grande rigidité des partis uniques et pour accroître la respectabilité internationale de ceux-ci (Sénégal, Zaïre, Côte-d'Ivoire, Cameroun, Togo, etc. à partir de la fin des années soixante-dix). Comme le prouve l'exemple sénégalais, l'introduction du multipartisme peut consister en une telle procédure de « décompression autoritaire », plus qu'en l'ouverture d'un marché politique véritablement concurrentiel ; de même, les démocraties multipartites temporaire qu'ont connues le Nigeria et le Ghana s'apparentent pour l'essentiel à de telles expériences.

Il est donc clair que, dans les années quatre-vingt-dix, la thématique de l'invention de la démocratie, les stratégies qui s'y rapportent ou s'en réclameront se verront *de facto* obérées par ces précédents historiques, d'autant que la mobilisation nationaliste, elle, n'a pas été en soi une mobilisation de facture démocratique : en Afrique francophone, notamment, l'organisation des partis nationalistes les plus puissants — ceux du Rassemblement démocratique africain — étaient d'inspiration moins libérale que communiste et destourienne ; leurs méthodes d'encadrement des militants et des électeurs devaient beaucoup à l'intimidation et à la coercition, pratiquées à une grande échelle avec la complicité ou dans l'indifférence de l'administration coloniale française (sauf au Cameroun et au Niger, mais y compris en Guinée).

Démocratie et inégalité sociale

Quoi qu'il en soit, l'invention de la démocratie en Afrique noire doit être posée au regard de trois dimensions principales des sociétés subsahariennes : celles des lignes historiques de l'inégalité sociale, des répertoires culturels autochtones du politique, et de l'économie politique de l'État postcolonial. La problématique démocratique est d'abord confrontée aux lignes anciennes de l'inégalité sociale, que n'ont supprimées ni la phase coloniale, ni l'événement de la décolonisation. D'une certaine manière, l'absence d'une féodalité détentrice de la terre (hormis, rappelons-le, le cas éthiopien, au demeurant réglé par la révolution de 1974) tend à faciliter le parcours démocratique de l'Afrique noire, encore que de véritables aris-

tocraties soient parvenues, ici ou là, à garder le contrôle du changement social et à procéder à la modernisation conservatrice de leur domination (« tout changer pour que rien ne change », selon la formule célèbre du Guépard) : par exemple, les Maures de « grande tente » en Mauritanie et les Tutsi au Burundi (quoique les uns et les autres aient dû composer avec des lignées plus modestes au lendemain de la décolonisation), ou encore — cas beaucoup plus impressionnant, ne serait-ce que par l'ampleur des masses démographiques en jeu — les « Sarakuna » foubé et haoussa du Nord du Nigeria. Corollairement, les révolutions sociales radicales ont été relativement rares au sud du Sahara : outre le cas éthiopien, les renversements de la prééminence américano-libérienne au Liberia (en 1980), du sultanat de Zanzibar (en 1964), de la domination tutsi au Rwanda (en 1959-1962) et de la chefferie peule en Guinée (en 1958) s'apparentent à ce scénario. Dans l'ensemble, c'est un entre-deux qui l'emporte, par voie d'assimilation réciproque des élites anciennes et des élites modernes, dans le creuset des institutions de l'État postcolonial ; et ce, même si les historiens sont aujourd'hui enclins à souligner les capacités de reproduction sociale, longtemps sous-estimées, dont ont fait preuve les détenteurs d'un statut éminent dans les sociétés anciennes.

Bien que la problématique démocratique en Afrique noire n'ait *généralement* pas à transcender une telle division de la société en un ordre de la noblesse et un ordre de la roture, comparable à cette dichotomie qui caractérisait l'Ancien Régime en Europe occidentale et dont la perpétuation a pu être un facteur d'évolution autoritaire (en Allemagne, notamment), elle devra prendre position par rapport à la condition subordonnée de catégories sociales de bas statut : Pygmées en Afrique centrale, « castés » et descendants de captifs dans la zone sahélienne (notamment au Sénégal, au Mali et au Niger).

Héritières elles-aussi d'un statut social subordonné, les femmes bénéficient généralement de traditions associatives et culturelles spécifiques qui ont pu les aider à tourner à leur avantage les mutations du XX^e siècle, encore que leur dynamisme soit plus évident dans le domaine de l'agriculture et surtout du commerce qu'au sein des institutions politiques (sinon sur le mode informel de leur économie libidinale : l'influence des épouses et des maîtresses au plus haut sommet de l'État est avérée dans la plupart des pays). Dans les sociétés anciennes, la parole publique était le plus souvent un privilège masculin, que l'État contemporain a incliné à sauvegarder, nonobstant l'apparence de certains compromis avec l'esprit du temps (institution de ministères de la condition féminine, par exemple). Il n'est néanmoins pas sûr que les stratégies de démocratisation s'efforceront de rompre avec cette ligne de continuité, du moins si l'on croit leurs discours et leurs pratiques actuels. Cela ne remettrait d'ailleurs pas forcément en cause leur crédibilité, pour peu que l'on se souvienn

du caractère tardif (et encore incomplet) de l'extension du suffrage universel aux femmes dans les pays occidentaux.

En revanche, la problématique démocratique en Afrique noire ne trouvera de consistance que si elle parvient à relativiser le principe de séniorité qui, aujourd'hui comme hier, demeure l'énoncé premier de l'inégalité sociale, en termes de *Big man / Small boy*, de « Grands » et de « petits ». Jusqu'à présent, l'État postcolonial n'est parvenu à intégrer la masse de ses jeunes (plus de 50 % ou de 60 % de la population ont moins de vingt ans) que sur le mode initiatique et guerrier de la délinquance (bandes de voleurs dans les villes et de « coupeurs de route » dans les campagnes, entretenant souvent des relations tributaires avec la police, le personnel pénitentiaire, les hommes politiques ou les chefs traditionnels), ou sur celui de son expression institutionnalisée (les milices de parti, réputées pour leurs exactions). La banalisation du phénomène émeutier depuis la fin des années soixante-dix (au Nigeria, au Kenya, en Gambie, au Sénégal, au Gabon, en Côte-d'Ivoire, notamment), l'aura, nationale ou continentale, de démagogues — au sens propre de terme — comme Thomas Sankara ou Me Wade et, dans le contexte très différent d'une société industrielle et ségrégationniste, l'embrassement des *townships* de la République sud-africaine confirment que la question de la jeunesse est le plus redoutable défi que la problématique démocratique aura à résoudre au sud du Sahara, alors même que son véhicule le plus évident, le système scolaire, est plongé dans une crise gravissime.

Les affinités électives de la démocratie

La seconde dimension constitutive de l'invention de la démocratie en Afrique noire a trait aux affinités ou, au contraire, aux contradictions entre les représentations autochtones du politique et l'exigence libérale d'inspiration occidentale. Le problème est beaucoup plus complexe que ne veut le faire croire l'interprétation culturaliste classique, ne serait-ce qu'en raison de l'extrême diversité culturelle que connaît l'Afrique subsaharienne. Et il appelle sans doute des réponses paradoxales, ainsi que l'ont déjà suggéré les essais anthropologiques de Louis Dumont et Henri Stern au sujet des compatibilités entre systèmes de caste et démocratie parlementaire en Inde. En bref, la problématique démocratique en Afrique noire, si elle peut hypothétiquement se nourrir d'une riche culture autochtone de la délibération, de l'association et de la ruse vis-à-vis de toute tentative de centralisation ou d'exploitation de la part du pouvoir, si elle peut non moins hypothétiquement s'appuyer sur une trajectoire historique de refus de l'État, se heurtera à la récurrence

de quatre schèmes culturels potentiellement contradictoires avec l'exigence libérale démocratique :

— l'héritage d'une civilisation de l'oralité, encore peu familiarisée avec la médiation critique que représente l'écrit, voire avec les grandes distinctions conceptuelles inhérentes à l'imaginaire politique des religions du Livre (judaïsme, christianisme, islam) qui — pour les deux premières d'entre elles — ont été des matrices essentielles de l'État démocratique européen.

— La sacralisation persistante de l'autorité et de son rapport au monde des ancêtres, que le culte de la personnalité présidentielle, dans la majeure partie des pays, cherche à canaliser au profit du pouvoir, il est vrai avec un succès très variable, y compris dans les cas extrêmes du Togo et du Zaïre.

— Le répertoire de l'invisible, et spécialement de la sorcellerie, qui, pour être égalitariste, n'a rien de démocratique et ruine la conception de la *res publica* indissociable de l'État institutionnel de facture weberienne, pour lui substituer une conception redistributive de la richesse et de la politique.

— L'ethos égalitariste lignager, dans les sociétés acéphales, qui annule la conception rationnelle de l'autorité bureaucratique et parasite le fonctionnement hiérarchisé des administrations publiques, notamment par interférence des relations de parenté et d'amitié. Pourtant, aucun de ces schèmes n'est en soi rédhibitoire du point de vue de la problématique libérale de la démocratie. La pratique politique — et notamment l'expérience de la lutte dans le cadre de ces partis « tribaux » que l'on critique trop rapidement — permet d'associer et de faire fusionner des représentations de la Cité culturellement très hétérogènes, en mettant, par exemple, un rituel funéraire au service de la prestation démocratique, comme l'on fait les Mpongwe à Libreville, le 30 mai 1990.

L'économie de la démocratie

Enfin, l'invention de la démocratie en Afrique noire semble indissociable d'une redéfinition des pratiques économiques de l'État postcolonial, encore qu'elle puisse de toute évidence être contrariée par la mise en œuvre d'une stratégie de véritable accumulation primitive, reposant sur l'intensification de la production et non plus seulement sur l'exploitation de diverses rentes minières, agricoles, humanitaires ou diplomatiques, et impliquant à ce titre une pression politique autoritaire en vue de la réussite de l'ajustement structurel.

Les détenteurs du pouvoir politique ont utilisé leurs positions dans l'appareil de l'État pour prendre le contrôle de secteurs impor-

tants de l'économie, en leur nom personnel ou par l'intermédiaire de leur réseau de parenté ou de clients. En ce sens, la thématique de la nécessaire « privatisation » des économies africaines, en vogue depuis plusieurs années, est illusoire : ces économies sont moins « étatisées » que l'État n'est « privatisé » ; et c'est la gestion rentière, sous-productive, de ce mode d'appropriation de la richesse qui est à l'origine de la crise du continent, plus que ce mode lui-même, dans ce qu'il comporte de « corruption ». Quoi qu'il en soit, la fiscalité et la parafiscalité indirectes ont été des procédures fondamentales, d'une part, de l'appropriation des économies africaines par les classes politiques, de l'autre, de la régulation autoritaire des régimes établis. En particulier, les protections douanières et les mécanismes de stabilisation des grands produits agricoles ont joué un rôle décisif dans l'autonomisation financière du pouvoir présidentiel par rapport aux autres réseaux politiques qui le concurrençaient et dans la cooptation des contre-élites contestataires au sein de l'appareil d'État, selon le vieil adage ivoirien : « la bouche qui mange ne parle pas ». A bien des égards, l'indépendance en Afrique noire a équivalu à ce que Gramsci qualifiait de « révolution passive » à propos de l'unification italienne et dont il soulignait le lien avec la genèse du fascisme mussolinien. Or l'économie politique de la « révolution passive », au sud du Sahara, n'a jusqu'à présent pas été remise en cause par les programmes d'ajustement structurel autant qu'on aurait pu le penser *a priori* : aux exceptions nigériane et ghanéenne préexceptions au demeurant encore hypothétiques —, ces programmes ne sont pas parvenus à infléchir la trajectoire rentière et prédatrice des économies du sous-continent alors qu'ils ont été utilisés par les pouvoirs présidentiels pour accroître leur contrôle de la classe politique (par une recentralisation des flux prébendiers) et leurs avoirs personnels (par le biais des mesures de privatisation, détournées à leur profit et à celui de leurs proches), spécialement au Sénégal, en Côte-d'Ivoire, au Togo, au Cameroun, au Gabon, au Zaïre, au Kenya.

Il se peut que la vague de contestation qui balaye aujourd'hui le sous-continent marque l'épuisement de cet usage politique de l'ajustement structurel, étant entendu que les limites étroitement économiques d'une telle stratégie sont depuis longtemps dépassées. Cela n'est pourtant point sûr. Tout d'abord, rien ne garantit que les mouvements oppositionnels incarnent une autre conception de l'économie et qu'ils critiquent le principe même de ce que les Camerounais nomment la « politique du ventre », plutôt que les simples modalités du « partage du gâteau national ». Ensuite, il convient de ne pas sous-estimer les capacités de rétablissement autoritaire dont disposent les Présidents ébranlés, du fait de leur savoir-faire mais aussi, précisément, grâce à l'immensité des ressources qu'ils ont personnellement accumulées : en avril-mai 1990, le maréchal

Mobutu est ainsi parvenu à acheter le soutien d'une large partie de la classe politique zaïroise et à revenir sur les concessions qu'il venait de faire. En tout état de cause, la résistance aux changements démocratiques proviendra d'abord des catégories sociales qui tirent leurs revenus de l'État rentier et qui d'ailleurs contrôlent fréquemment son appareil répressif par le biais des coteries présidentielles.

Le poids des agents économiques étrangers à l'Afrique sera donc décisif. Beaucoup dépendra de l'attitude qu'adopteront les entreprises partenaires de l'État rentier pour l'exploitation et l'exportation de ses ressources : compagnies pétrolières, diamantaires, grands négociants de produits de base, etc. Mais la responsabilité majeure incombera en la matière aux bailleurs de fonds. Le FMI, les États-Unis et la France ont d'ores et déjà annoncé leur intention de lier l'aide à la démocratisation tandis que la Belgique a suspendu son assistance au Zaïre à la suite de la tuerie de Lubumbashi. Reste à savoir quel sera le suivi effectif de cette nouvelle conditionnalité. Reste surtout à préciser les mesures, en particulier fiscales et monétaires, qui pourraient réellement saper les bases économiques de la « révolution passive » en Afrique noire et favoriser la dévolution du pouvoir à de nouvelles élites attachées à une conception plus productive de l'État, sans pour autant s'interdire d'envisager que de telles incitations ou pressions en faveur d'un véritable ajustement structurel pourront aussi bien favoriser une crispation autoritaire d'un autre type, destinée à comprimer les revendications sociales, sur le modèle des expériences d'Asie du Sud-Est et de l'Est, et à diriger la mise en œuvre d'un processus de surexploitation de la force de travail.

Epilogue : la démocratie comme rapport de forces

Posée de la sorte, à la lumière de l'historicité des sociétés, des économies et des cultures d'Afrique noire, la problématique de la démocratie ne se comprend plus en termes évolutionnistes simplistes. Il ne s'agit plus de s'interroger sur la capacité des Africains à recevoir des modèles étrangers d'organisation du politique ou sur le droit des Occidentaux à peser, dans un sens ou dans un autre, sur leur choix. Il s'agit maintenant de prendre la mesure de stratégies d'invention de la démocratie, initiées par des acteurs identifiables et contraints par des rapports de force. Or, aujourd'hui, l'issue de ces stratégies d'invention de la démocratie, saisies sous cet angle, demeure très incertaine. En caricaturant à l'extrême, la rupture démocratique, en Europe de l'Est, a procédé de trois facteurs : la faillite économique du système, le lâchage soviétique et la pression d'une mobilisation libérale de masse structurée par des

partis, des syndicats, des forces religieuses ou intellectuelles. Si la crise économique, en Afrique, est au rendez-vous, les deux autres facteurs ne s'y retrouvent pas aussi nettement.

Sur le plan international, les pouvoirs autoritaires africains continuent de jouir de soutiens importants. Quelle que soit leur volonté nouvelle de lier leur aide à la démocratisation, les institutions multilatérales de Washington, les États-Unis, la France et — pour le cas du Zaïre, du Rwanda et du Burundi — la Belgique n'ont pas encore franchi le Rubicon d'un désengagement explicite. Les tenants actuels du pouvoir, au sud du Sahara, feront tout pour les empêcher, même si l'argumentaire habituel de leur démocratie du chantage se trouve sérieusement émoussé par le désengagement soviétique et la marginalisation du continent au profit de l'Asie, du Maghreb et de l'Europe de l'Est.

La crise économique, si elle dissuade les entreprises occidentales les plus sérieuses de poursuivre leurs activités au sud du Sahara, ne décourage pas pour autant d'autres opérateurs, plus compétitifs, moins exigeants, mais aussi moins scrupuleux. L'ouverture économique de la Guinée, après la mort de Sékou Touré, s'est ainsi traduite par l'entrée en force de toute une vague d'aigrefins sur son marché. Avérée de longue date dans un pays comme le Zaïre, une telle évolution a tendance à se généraliser au fur et à mesure que se délabrent les appareils d'État et les économies du continent. Autrement dit, la crise se solde moins par le désengagement des milieux d'affaires occidentaux que par la mutation de leurs pratiques ou de leur composition ; le retrait des uns est compensé par l'arrivée ou le retour de prédateurs, désireux de rentabiliser au plus vite leurs inventions, fût-ce sous la forme de la spéculation. Il va sans dire que ces opérateurs se sentent plus à l'aise face à des pouvoirs hautement personnalisés et sensibles à leurs méthodes d'intéressement que dans une situation d'État de droit. Quant aux entreprises minières et pétrolières, l'expérience a prouvé qu'elles s'accommodaient fort bien des régimes présidentiels de parti unique, voire des situations de guerre civile. De même, la faillite du nationalisme économique a favorisé, dans les années quatre-vingt, la montée (ou la remontée) en puissance des réseaux indo-pakistanaï et libanais qui, eux aussi, travaillent en étroite association avec les factions de l'État rentier, ainsi que l'illustrent les cas du Kenya, de la Sierra Leone et de la Côte-d'Ivoire.

Enfin, la crise et la marginalisation du continent, en dévaluant la valeur internationale des États subsahariens, encouragent les acteurs du Proche-Orient à investir diplomatiquement dans cette région du monde en achetant des soutiens à meilleur compte que ce que peuvent leur offrir les autres marchés internationaux (à commencer par celui de leur propre zone). Ainsi, Israël a effectué un retour spectaculaire en Afrique noire dans les années quatre-vingt

en jouant de son entregent, notamment sécuritaire et financier, auprès des coteries présidentielles, et l'Irak, avant la crise du Golfe, s'était attaché la Mauritanie, le Tchad, le Soudan, la Somalie, Djibouti pour un prix sans doute bien moins élevé que ne lui demandait son ingérence sur la scène libanaise, par exemple. Cette extension des conflits du Proche-Orient au sud du Sahara ne favorisera pas les stratégies de démocratisation.

Sur le plan de la mobilisation libérale de masse, le pronostic que l'on peut tenter au vu des récents événements est lui aussi mitigé. Tout d'abord, force est de reconnaître que les pouvoirs autoritaires, quelles que soient les concessions qu'ils ont dû faire quant à la légalisation du pluralisme politique, n'ont jusqu'à présent lâché aucun de leurs deux maîtres-atouts : le contrôle de l'économie de rente par le biais de la détention du pouvoir, et celui des appareils répressifs. L'avortement de l'expérience de libéralisation du président Biya, au Cameroun, et, de manière encore plus tragique, la tuerie de Lubumbashi au Zaïre montrent malheureusement que le seuil de crédibilité d'une rupture démocratique se situe à ces niveaux. Il convient ensuite de noter que les forces oppositionnelles les mieux organisées ne brillent pas par leur adhésion à l'idéal démocratique libéral (la SPLA au Soudan, l'UNITA en Angola, la RENAMO au Mozambique, le Front national patriotique du Liberia, la Convention au Bénin, etc.). De même, les organisations de libération nationale ont été convaincues de grave violations des Droits de l'homme (ANC, SWAPO, FPLE). Seules quelques formations politiques peuvent se targuer d'un long combat démocratique et d'une bonne implantation intérieure (avant tout l'UDPS au Zaïre). Au sein de la société, la mobilisation libérale est inégale et parfois ambivalente (de la part des femmes, par exemple, très présentes dans les manifestations de protestation contre la répression mais peut-être moins impliquées dans la revendication du multipartisme ou encore de la part des jeunes désœuvrés, plus acquis à la culture de l'émeute et du pillage protestataire qu'à celle de la libération). Elle est généralement le fait des étudiants et de diverses catégories socio-professionnelles directement intéressées à une transformation du système (enseignants, avocats, architectes). Les syndicats ont un vrai potentiel de mobilisation mais leurs revendications se cantonnent souvent au terrain social, sauf peut-être au Congo et en Zambie. Les Églises chrétiennes critiquent assez volontiers l'autoritarisme établi mais — sauf peut-être au Kenya — ont tardé à s'engager directement dans le combat démocratique, à l'inverse par exemple de leurs homologues de Pologne, d'Allemagne de l'Est ou des Philippines. De toute manière, ces secteurs sont très minoritaires par rapport à d'autres formes d'organisation sociale — les nombreux mouvements religieux « indépendants » ou sectaires, par exemple — qui, elles, semblent demeurer à l'écart

de la bataille ; en outre, ils ne paraissent guère implantés dans les campagnes (encore que la dichotomie monde urbain / monde rural ne doive en aucun cas être dramatisée : divers réseaux de sociabilité peuvent la transcender, y compris d'un point de vue politique, par exemple en pays kikuyu, bamiléké, yoruba).

Dans ces conditions, les événements des années 1989-1991 s'apparentent peut-être plus à ce que l'on croit savoir de la révolution roumaine qu'au scénario de Leipzig. Il est de plus en plus clair que les nouveaux partis, les manifestations et les grèves qui ont marqué la Côte-d'Ivoire, le Gabon, le Cameroun, par exemple, ne sont pas toujours sans rapport avec le jeu factionnel qui, traditionnellement, agite la classe politique centrale, dans la perspective de la succession présidentielle. Pour ne rien dire de la captation de la révolution malienne, au profit d'une armée largement associée à la corruption et aux pratiques répressives de l'ancien régime...

Même du point de vue économique, l'avenir ne sourit pas entièrement à l'hypothèse démocratique. Maintenant que la faillite de l'État rentier postcolonial est patente, deux scénarios sont envisageables, dont aucun ne semble aisément compatible avec l'instauration d'un système présidentiel ou parlementaire libéral. La réussite des programmes d'ajustement structurel, dont la quasi-totalité des analystes français considèrent qu'elle est des plus problématiques, supposerait que les acquis sociaux des classes moyennes soient remis en cause. D'ores et déjà, les concessions accordées aux grévistes en Côte-d'Ivoire et au Gabon grèvent l'effort de redressement et rendent assez inévitable leur annulation par une dévaluation du franc CFA. Il est probable que le recours à un pouvoir fort de type nigérian, susceptible de tirer sur la foule émeutière ou gréviste, s'imposerait avec la complicité des bailleurs de fonds, si une volonté d'ajustement structurel devait véritablement l'emporter au sud du Sahara. Il est de toute façon plus vraisemblable que l'exacerbation de la « politique du ventre » prévaudra, d'autant que ce scénario repose sur des bases économiques tangibles (pétrole, minerais, diamant, stockage de déchets industriels, drogue etc.). On voit mal quel parti les stratégies d'invention de la démocratie pourraient tirer d'un tel glissement « au coeur des ténèbres », d'un tel retour de l'Afrique noire aux formes les plus prédatrices de l'économie de traite.

Jean-François Bayart
CNRS-CERI

* Ce document de travail a été rédigé en juin 1990, à l'approche de la conférence de La Baule. J'ai cru préférable de ne pas le modifier, bien que certains événements de l'année 1991 — en particulier la révolution malienne, le mouvement social malgache et l'opération « villes mortes » camerounaise — amènent peut-être à nuancer quelques points de mon analyse.